Conseil communal de Jalhay du 8 septembre 2025

19 points ont été traités en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé la désignation d'un membre suppléant supplémentaire (Pierre Théate) au Conseil Consultatif Communal des Aînés de Jalhay (CCCA).
- approuvé la désignation d'un nouveau membre suppléant pour le quart communal dans la composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM). Catherine Lejeune, qui déménage, sera remplacée par Sophie Collard.
- approuvé la décision relative à la démolition/reconstruction d'une dépendance frappée d'alignement – Wayai – Division 2, section B n° 1093C, 1090C2, 1090D2 et 1092B.
- approuvé l'élargissement du chemin vicinal n° 22 sur toute la largeur des parcelles cadastrées, chemin de la Platte – Division 1, section D n° 472B, 472C et 473B.
- adopté la déclaration de politique du logement pour la législature 2024-2030. Le CPAS va créer un logement d'insertion à Herbiester pour accueillir des ménages en situation de précarité.
- approuvé les ventes et les clauses relatives à la vente de bois d'automne 2025 pour l'exercice 2026.
- approuvé la désignation des membres de droit et des membres représentant l'environnement social, culturel et économique dans les Conseils de participation (Copa) dans l'enseignement communal.
- approuvé la désignation d'un représentant (Michel Parotte) au Conseil d'administration du SC Golf Club des Fagnes.
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 30/09/2025 de l'Intercommunale IMIO SCRL et de l'assemblée générale extraordinaire du 18/09/2025 de l'Intercommunale NEOMANSIO.
- approuvé le remplacement d'un représentant à l'assemblée générale de l'Intercommunale CHR Verviers. Michel Wilkin sera remplacé par Audrey Xhrouet.
- approuvé le remplacement d'un représentant à l'assemblée générale de l'Intercommunale Centre d'accueil « Les Heures Claires ». Michel Wilkin remplacera Audrey Xhrouet.
- approuvé le remplacement d'un représentant à l'assemblée générale de la Société de logement de service public Logivesdre. Dimitri Houssa sera remplacé par Marc Legras.
- approuvé la Convention d'adhésion relative à l'accord-cadre 2025-2029 pour le curage des réseaux d'égouttage de l'AIDE et des communes conclu par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la Province de Lège (AIDE).
- approuvé la convention relative aux marchés publics conjoints passés entre la Commune et le CPAS de Jalhay.
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de fournitures relatif à la fourniture, placement et configuration d'une solution globale de caméras de surveillance pour la lutte contre les dépôts clandestins y compris sa maintenance pour 4 ans.
- approuvé le contrat de collaboration avec la société Verviétoise pour la protection des Animaux (SVPA) Asbl.
- approuvé les modifications au Règlement de travail du personnel communal.

Le Conseil a approuvé l'octroi d'un subside exceptionnel et convention pour la réalisation des travaux et son financement relatifs aux travaux de réparation de la façade de la Maison Bronfort à Sart. Des

morceaux de la façade risquent de s'effondrer et la commune a décidé d'aider, sur le plan technique et financier, le comité culturel à la rénover, alors que ce dernier, bénéficiant d'un bail emphytéotique, a la mission d'entretenir le bâtiment. L'opposition a voté négativement, car elle estime la convention déséquilibrée, le comité culturel devant supporter tout dépassement de budget.

Dans les divers, nous apprenons via le groupe Vision que :

- des mesures devraient être prises pour assurer la sécurité des riverains Chemin des Monts (limitation de vitesse, circulation locale, interdiction du transit des bus TEC).
- l'aire de bivouac de la Gileppe est fermée pour cause de nuisances. Ces dernières pourraient disparaître si les barrières y donnant accès étaient closes.
- une demande a été faite à la commune pour interpeller la Région wallonne en vue d'accélérer la réhabilitation du Lac de Warfaaz, en collaboration avec Spa. En effet, le lac vidé n'assure plus son rôle de régulation pour contrer les risques d'inondation et les commerçants souffrent d'une perte d'activité économique.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC